

Document d'entrée en relation



**SARL Evolia au capital de 1 146 840 € - RCS 401 799 770 LYON
SIRET 401 799 770 00052**

Gérants : Philippe CHARRE et Jean-Philippe MANGO

119 Boulevard de Stalingrad, 69100 Villeurbanne // Tél. : 04 728 42 728 - Fax : 04 728 42 729 // contact@evolia.fr, www.evolia.fr

Société de Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP) enregistrée à l'Orias sous le numéro unique 07 001 880, www.oriass.fr, pour les activités de Courtier en Assurance (COA), Courtier en Opérations de Banques et en Services de Paiement (COBSP)

relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et Conseiller en Investissements Financiers (CIF),

Adhérent de l'ANACOFI n°E002036 (Association Nationale des Conseillers Financiers) agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Agent Immobilier (AI), titulaire d'une carte de transactions immobilières n°103214 – Préfecture du Rhône

Responsabilité Civile et Professionnelle et Garantie Financière n°2.401.342, pour les activités de CGP, COA (Art L511-1 et suivants du Code des Assurances), CIF/COBSP (Art D541-1/Art R519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier), AI (loi n°70-9 du 02/01/1970 et textes subséquents) de Conseil Juridique et rédaction d'actes sous seing privé à titres accessoire (loi n°71-1130 du 31/12/1971 et textes subséquents)

souscrite auprès de la compagnie ALG Europe Limited, Tour CB21, 16 place de l'Iris 92400 COURBEVOIE. N°CNIL 1992116

– NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEURS –

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1.INTRODUCTION | 3 |
| 1.1. Présentation de la société Evolia | 3 |
| 1.2. Les métiers réglementés d'Evolia | 3 |
| 1.3. Types d'investissements | 3 |
| 1.4. Confidentialité // Identifiant CNIL N° 1992116 | 4 |
| 1.5. Compétence Juridique Appropriée | 4 |
| 1.6. Pourquoi un Conseil en Gestion de Patrimoine ? | 5 |
| 2.FORMATION & CURSUS DES DIRIGEANTS CIF | 6 |
| 2.1. Une équipe à votre écoute pour une relation Interactive | 7 |
| 3.PRESENTATION DE LA DEMARCHE GLOBALE EVOLIA | 8 |
| 3.1. Une démarche en 4 étapes et 2 temps | 8 |
| 4.FICHE D'INFORMATION LEGALES / DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER) | 10 |
| 4.1. Le cabinet Evolia, Immatriculations | 10 |
| 4.2. RELATION AVEC LES FOURNISSEURS | 11 |
| 4.3. Rémunération d'EVOLIA – Détail des éléments de facturation | 12 |
| 4.3.1. Temps du Conseil | 12 |
| 4.3.2. Temps de la mise en œuvre et du suivi | 12 |
| 4.4. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS | 14 |

1. INTRODUCTION

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE EVOLIA

Evolia est un Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine présent depuis 1995 en région Lyonnaise.

Evolia est un acteur majeur sur Lyon et la région Rhône-Alpes dans le domaine de la gestion de patrimoine.

Evolia est organisé pour :

Vous apporter un **Conseil et un suivi personnalisé**, chaque client est en lien avec un interlocuteur dédié;

Vous offrir **une gamme de services et de produits** répondant aux critères d'exigences d'Evolia. Une organisation autour de cinq pôles d'expertises permet : de suivre les évolutions de la réglementation et tous les types de fournisseurs (banques, compagnies d'assurance, sociétés de gestion, organismes de crédit, promoteurs immobiliers).

**Evolia un Cabinet organisé et compétent pour délivrer
une prestation de Conseil en Gestion de Patrimoine**

1.2. LES METIERS REGLEMENTES D'EVOLIA

Le Cabinet est spécialisé dans **l'Ingénierie Patrimoniale** sous ses aspects juridiques, économiques et fiscaux. Le client est au centre de notre démarche.

Nous assurons une **Prestation de Conseil** et nous accompagnons nos clients dans la mise en place et le suivi des solutions de placement en tant que Conseiller en investissement Financier (CIF) et Courtiers en Assurances (COA).

Notre activité de « **Courtier en Crédits** » (Intermédiaire en Opérations de Banques et en Services de Paiements) nous permet d'optimiser les montages financiers en examinant toutes les conditions d'un prêt (taux, garanties, frais, assurances de prêts...).

Notre statut **d'Agent Immobilier** complète notre expertise en matière d'investissement immobilier.

Nous élaborons des **Stratégies visant à agir sur le montant de vos impôts** pour augmenter votre capacité de constitution d'un patrimoine.

1.3. TYPES D'INVESTISSEMENTS

- Assurances Vie et Contrats de Capitalisation,
- Immobilier neuf ou ancien (Locations Meublées, Déficit foncier, Régimes spéciaux...),
- Instruments financiers pouvant être détenus via des Comptes titres, PEA - Plan d'Épargne Actions... et visant des OPC (Organismes de Placement Collectifs) : FCPI (Fonds Communs de Placements dans l'Innovation), SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier), OPCI (Organismes de Placement Collectif Immobilier), OPCVM (Organismes de Placement de Valeurs Mobilières, FIA (fonds d'investissements alternatifs) ...
- Epargnes salariales (Plan Epargne Entreprises, Art 83, Loi Madelin).

1.4. CONFIDENTIALITE // IDENTIFIANT CNIL N° 1992116

Toutes les informations et documents qui nous sont transmis sont traités avec une extrême confidentialité, le cabinet est l'unique destinataire des données recueillies, ces dernières font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'archivage.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tous les tiers bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il convient d'adresser par courrier recommandé une demande en ce sens à l'un ou l'autre des Gérants, Philippe CHARRE ou Jean-Philippe MANGO à l'adresse du siège social d'Evolia, 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne. Dans un délai d'une semaine à compter de la réception de cette demande, une copie sur supports informatiques (CD ROM) et papier de l'intégralité des données vous concernant vous sera transmise à l'adresse que vous aurez indiquée. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

1.5. COMPETENCE JURIDIQUE APPROPRIEE

Le Cabinet dispose de la Compétence Juridique Appropriée (C.J.A.) qui lui permet de délivrer des conseils en **Ingénierie Patrimoniale** sous ses aspects juridiques, économiques et fiscaux. Evolia peut vous accompagner dans la rédaction de vos déclarations de revenus et vous aider à agir sur le montant de vos impôts afin d'augmenter votre capacité de constitution d'un patrimoine.

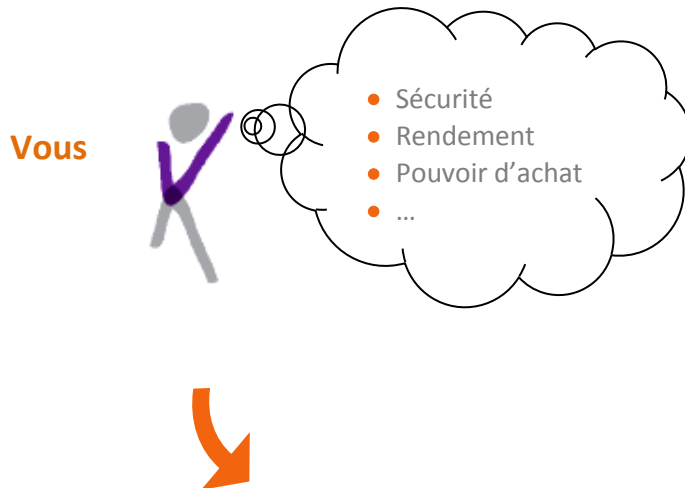
Le client est au centre de la démarche d'Evolia.

L'expertise d'Evolia permet d'élaborer des stratégies patrimoniales pour constituer, optimiser ou transmettre un patrimoine dans les meilleures conditions.

Nous utilisons tous les dispositifs juridiques économiques et fiscaux pertinents pour respecter les objectifs de nos clients.

1.6. POURQUOI UN CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE ?

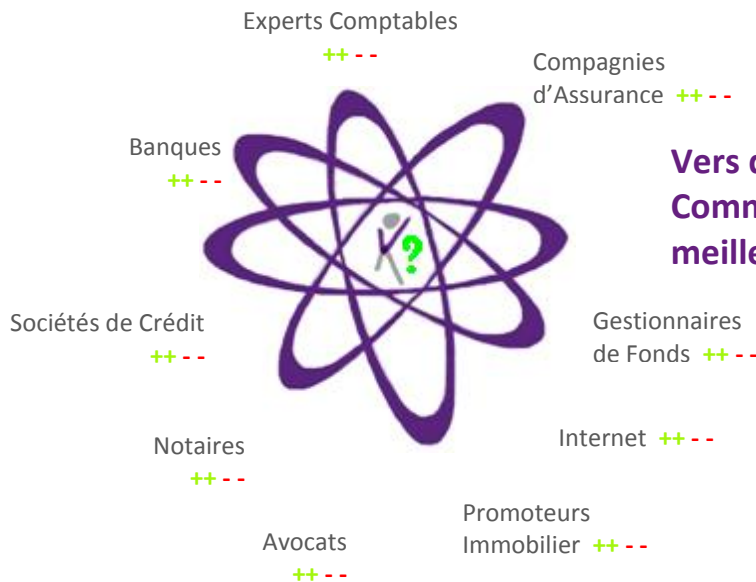
Evolia, une solution globale



Besoin d'une réponse globale et objective ?

Les sollicitations sont nombreuses mais les réponses souvent limitées à un produit (mono-fournisseur).

Il est difficile de comprendre et de maîtriser ces univers juridiques, économiques et fiscaux complexes,



Vers qui s'orienter ? Comment sélectionner les meilleurs ?



Vous

Le métier d'Evolia,
est de vous aider à
comprendre pour décider.

Notre réseau d'Experts et Fournisseurs

2. FORMATION & CURSUS DES DIRIGEANTS CIF



Philippe CHARRE
Associé –Gérant



Jean-Philippe MANGO
Associé -Gérant

Philippe CHARRE, né le 16/06/1967 à Nîmes

- *Formation*

DESS Gestion de Patrimoine - Université Jean Moulin, LYON III.

Maîtrise ès Sciences Economiques, spécialisation Banque et Finance.

- *Cursus professionnel*

Depuis 11/2003, Gérant de Cabinet de Courtage et de Gestion de Patrimoine.

Ancien Consultant en Gestion de Patrimoine - DRESDNER GESTION PRIVEE, Lyon.

Ancien Cadre commercial au CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE, Lyon.

Jean-Philippe MANGO, né le 23/08/1968 à Lyon 3ème

- *Formation*

Master 2 en Gestion de Patrimoine - Université d'Auvergne à Clermont Ferrand.

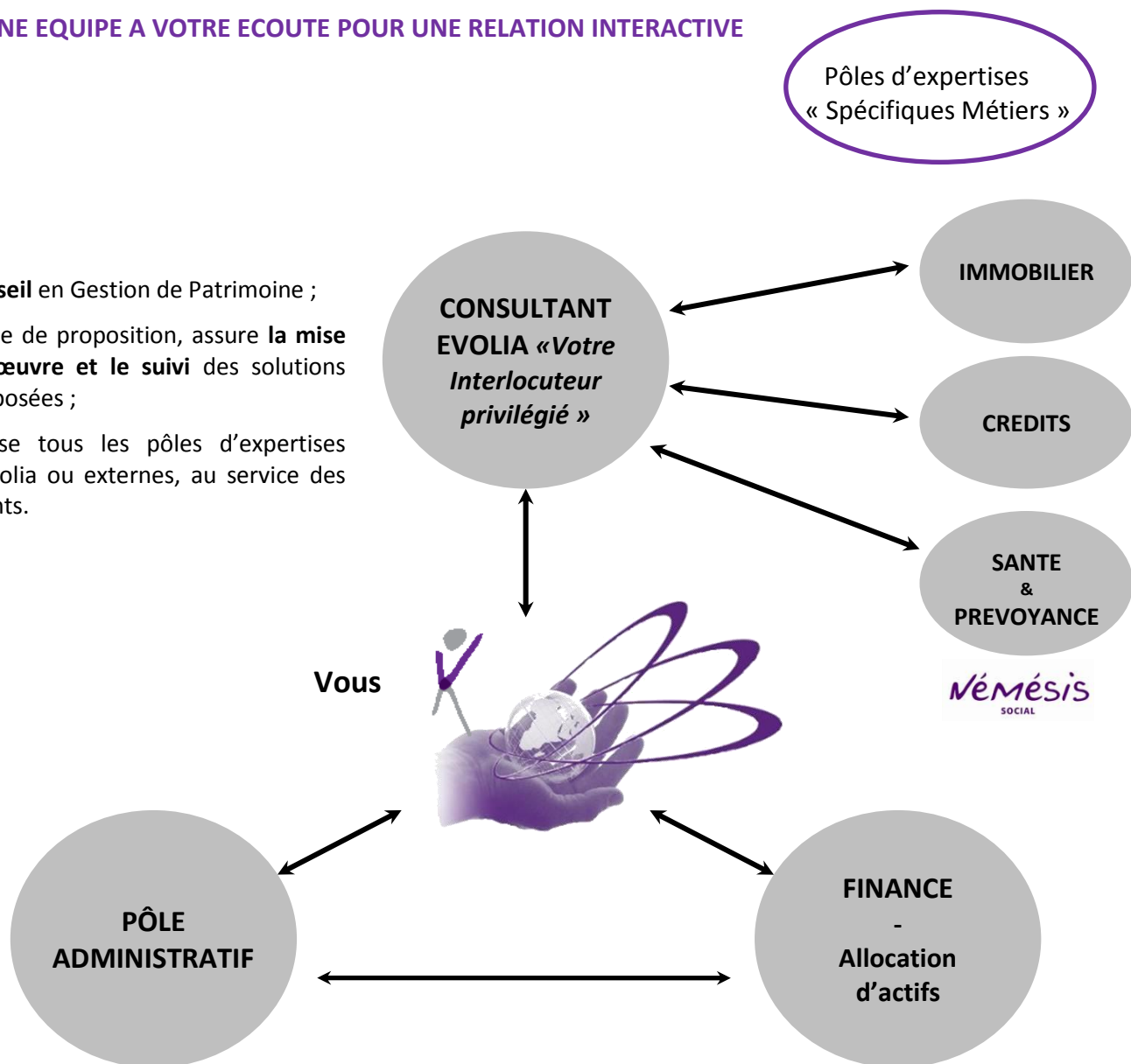
Licence en droit - Université Lyon III.

- *Cursus professionnel*

Depuis 08/1995, Gérant d'EVOLIA.

2.1. UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE POUR UNE RELATION INTERACTIVE

- ✕ **Conseil** en Gestion de Patrimoine ;
- ✕ Force de proposition, assure **la mise en œuvre et le suivi** des solutions proposées ;
- ✕ Utilise tous les pôles d'expertises d'Evolia ou externes, au service des clients.



- ✕ **Gestion et suivi des dossiers** en rapport avec les **opérations courantes** (ouvertures contrats, versements complémentaires, retraits, modification de vos coordonnées etc.)

- ✕ **Surveillance** de votre exposition au risque, **sécurisation ou dynamisation** de vos actifs.
- ✕ **Proposition d'arbitrages**, modification de la répartition de votre investissement initial, en fonction de votre sensibilité.

Remarque:

Némésis
SOCIAL

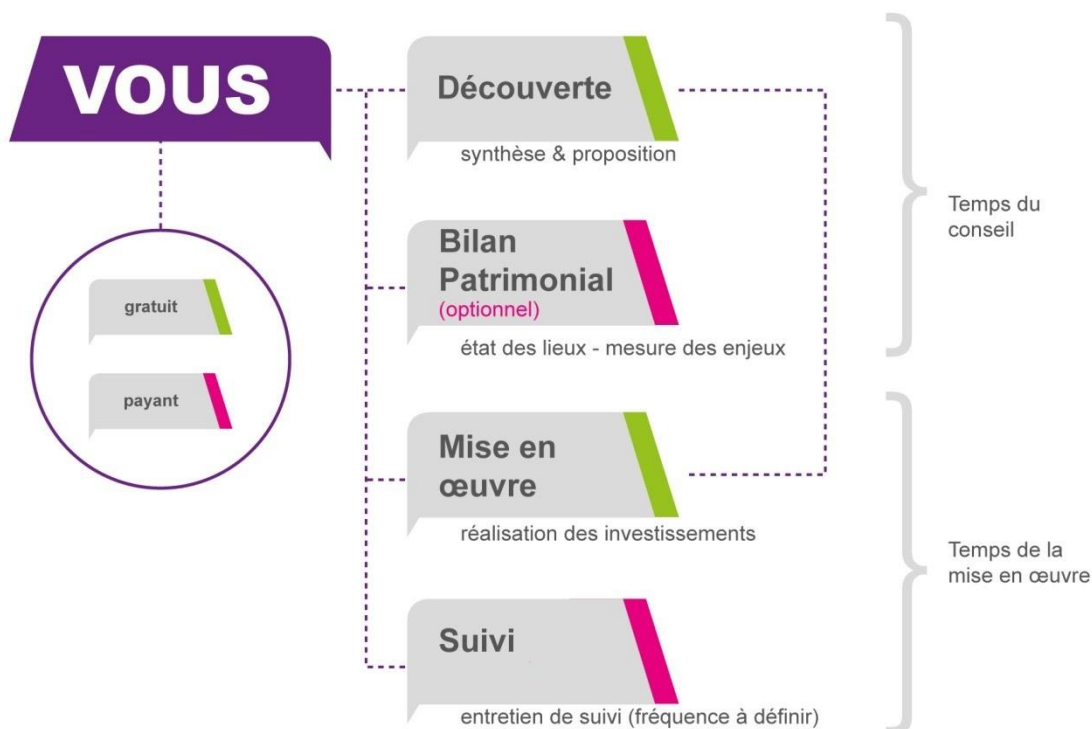
Est une structure spécialisée dans les domaines de la Santé et de la Prévoyance.
Les gérants d'Evolia en sont actionnaires.

3. PRESENTATION DE LA DEMARCHE GLOBALE EVOLIA

3.1. UNE DEMARCHE EN 4 ETAPES ET 2 TEMPS

UNE DÉMARCHE EN 4 ÉTAPES ET 2 TEMPS

Présentation de la démarche globale Evolia



NB : le terme « gratuit » indique que le client ne devra pas verser d'honoraires dans la mesure où le client s'acquitte déjà de frais rétrocedés à Evolia (art 325-5 RGAMF).

Ces 4 étapes correspondent à **2 temps** :

- Celui du **Conseil** - Analyse de la situation actuelle, Définition des objectifs et priorités, Élaboration d'un bilan patrimonial le cas échéant,
- Puis celui de la **Mise en Œuvre** - et bien sûr, du suivi dans la relation.

Evolia est prêt à accompagner ses clients sur l'ensemble de la démarche. Le Cabinet peut accepter de n'intervenir que sur l'un ou l'autre de ces 2 temps. S'il n'est sollicité que pour la Mise en Œuvre, son obligation réglementaire de conseil l'amènera à limiter son périmètre d'intervention en fonction des solutions retenues.

Étape 1 : Découverte

Une première rencontre pour faire connaissance, évaluer la structure de votre patrimoine, identifier les questions que vous vous posez ou qu'il est judicieux de se poser.

Cette étape permet de définir le cadre de notre collaboration, ce que doit comprendre un éventuel bilan patrimonial, et le cas échéant, le temps, donc le prix nécessaire à son élaboration.

Il se traduit par la réalisation d'un questionnaire patrimonial afin d'avoir une meilleure connaissance de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement. Ce questionnaire a pour objectif de préciser vos connaissances juridiques et financières ainsi que votre aversion aux risques et votre profil d'investisseur.

Cette découverte peut conduire à une proposition de mission d'étude patrimoniale.

Étape 2 : Élaboration d'un Bilan Patrimonial (cas d'une mission d'Etude Patrimoniale)

Sur acceptation du client, le travail défini à l'étape précédente est réalisé.

L'ensemble des informations nécessaires est recueilli et analysé. Une synthèse de la situation patrimoniale est alors élaborée et des objectifs sont proposés et arrêtés.

Un ensemble de préconisations est alors bâti, en mettant en avant les avantages et risques associés.

Au préalable, une Lettre de Mission pourrait être remise, correspondant aux propositions de mise en œuvre des actions et conseils dans le cadre du Conseil en Investissement Financier (CIF). Les montants des honoraires requis seraient alors précisés.

Étape 3 : Mise en œuvre des Solutions – Réalisation des Investissements

Sur acceptation du client, les solutions proposées dans le cadre d'une lettre de mission spécifique, sont alors mises en œuvre.

Cette étape est dite « gratuite » car elle ne donne pas lieu à facturations d'honoraires auprès du client. Notre rémunération pour mener à bien cette mise en œuvre est couverte par les fournisseurs des produits retenus (compagnies d'assurances, promoteurs...), voir § « transparence de la rémunération » ci-après.

Étape 4 : Entretiens de Suivi (cas d'une mission « Conseil en Investissements Financiers »)

Lorsque l'ensemble du plan d'actions a été mis en œuvre, au rythme convenu, Evolia remettra à son client tous les éléments validant les actions menées et dans quelles conditions elles l'ont été.

Pour les placements financiers, les compagnies d'assurance ou établissements financiers adressent directement des relevés de comptes ou avis d'opérés aux clients à des fréquences définies (mensuelles, trimestrielles ou annuelles), Evolia fournit **un point de compte détaillé**, de date à date, qui donne la performance précise de chacun des placements réalisés. Le client peut consulter à tout moment l'ensemble des placements financiers réalisés avec Evolia depuis notre site internet, via un accès sécurisé.

4. FICHE D'INFORMATION LEGALES / DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et EVOLIA

Elle résume toutes les informations légales qu'EVOLIA doit avoir communiquées au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément de nos informations commerciales.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

4.1. LE CABINET EVOLIA, IMMATICULATIONS

Date de Création : Evolia a été fondé en 1995
Capital Social : 1 146 840 €
R.C.S : LYON n° 401 799 770 (Registre du Commerce et des Sociétés)
SIRET : 401 799 770 00052
Siège social : 119 Boulevard de Stalingrad - 69100 Villeurbanne
Contact : Tel : 04 728 42 728 // Fax : 04 728 42 729
Email : contact@evolia.fr
Site : <http://www.evolia.fr>
Associés – Gérants : Jean-Philippe MANGO ; Philippe CHARRE

Identifiant ORIAS numéro unique : 07 001 880, Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> , au titre des activités réglementées suivantes :

- ✓ **Conseiller en Investissement Financier (C.I.F.)**, référencé sous le n° E002036 par l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, (A.M.F.), adresse courrier : AMF 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et Adresse internet : www.amf-france.org.
- ✓ **Intermédiaire en Assurances (IAS)** ; Courtier d'Assurances vie et de capitalisation Catégorie B selon l'article L 520-1 II 1° du Code des Assurances ;
- ✓ **Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiements (COBSP)** ; concernant les contrats de Crédits Immobiliers, Evolia se limite à une prestation de Conseil et non d'intermédiation. Cette prestation de service se fera sur devis et contre rémunération par honoraires à définir en fonction de la complexité du dossier.
Les activités de COA, COBSP, dépendent de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) adresse courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09
Adresse internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

Autres Immatriculations

- ✓ **Agent Immobilier**, carte de transaction immobilière, sans détention de fonds, sur Immeuble et Fonds de Commerce n°103214, délivrée par la préfecture du Rhône.

EVOLIA s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou sur simple demande.

EVOLIA dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n°2.401.342, souscrite auprès de la compagnie **AIG**, Tour CB21, 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE pour les activités de :

- Conseil en Gestion de Patrimoine ;
- Courtier en Assurances, Art L511-1 et suivants du Code des Assurances ;
- Conseil en Investissements Financiers Art D 541-1 et suivants du Code Monétaire et Financier,
- Courtier en Opération de Banque et Services de Paiements, Art R519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier ;
- Agent Immobilier (loi n°70-9 du 02/01/1970 et textes subséquents) ;
- Compétence Juridique et rédaction d'actes sous seing privé à titres accessoire (loi n°71-1130 du 31/12/1971 et textes subséquents).

| | CIF | IAS | IOBSP | IMMOBILIER |
|---------------------------------------|------------|-------------|------------|------------|
| Responsabilité Civile Professionnelle | 600 000 € | 1 500 000 € | 500 000 € | 500 000 € |
| Garantie Financière | Sans Objet | Sans Objet | Sans Objet | 110 000 € |

4.2. RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

Evolia n'a pas de lien capitalistique avec un des établissements promoteurs de produits énumérés à l'article 341-3 1° du Code monétaire et financier (établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, entreprises d'assurance ou sociétés de gestion d'organismes de placement collectif). Evolia n'entretient pas non plus de lien financier et/ou capitalistique avec l'une quelconque des entités suivantes : promoteur immobilier ou agence immobilière, cabinet d'avocat, expert-comptable ou étude notariale.

Le Cabinet a accepté les mandats de commercialisation d'instruments financiers. Evolia est rémunéré sous formes de commissions et possède les cartes de démarchage délivrées par les établissements suivants :

Portefeuilles valeurs mobilières et banques

- SKANDIA
- FINAVEO
- AXA BANQUE
- BANQUE LAZARD

Assurances de personnes

Evolia, courtier en assurance et en réassurance, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et peut notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants qui le rémunèrent sous forme de commissions :

- THEMA AXA France Vie, (groupe AXA) Plateforme
- Generali Patrimoine (groupe Generali) Compagnie
- Vie Plus, (groupe Suravenir) Distributeur de Suravenir
- Oddo Plateforme
- Ageas Compagnie
- Apicil Compagnie
- Aprep La Mondiale Plateforme
- Primonial Plateforme du groupe Primonial
- Avip Compagnie
- SKANDIA (groupe APICIL) Compagnie

La liste de ces fournisseurs n'est pas exhaustive et susceptible d'évolution pour rester en permanence en phase avec l'offre du marché.

4.3. REMUNERATION D'EVOLIA – DETAIL DES ELEMENTS DE FACTURATION

4.3.1. Temps du Conseil

✓ Etudes, bilans patrimoniaux, interventions ponctuelles...

✗ Notre proposition d'honoraires est précisée par une lettre de mission établie en fonction de votre situation patrimoniale et de vos objectifs. Les honoraires requis dépendent de la nature des prestations et compétences d'Evolia sollicitées pour répondre à vos attentes.

Facturation forfaitaire sur devis ou au **taux horaire de 120 € HT.**

4.3.2. Temps de la mise en œuvre et du suivi

✓ **Mission C.I.F.** / opérations de courtage d'assurance: Placements Financiers (Assurances Vie et Capitalisation, PEA ...)

✗ Par les Compagnies d'Assurances, les Sociétés de gestion ou les Banques : rémunérations sur les actifs gérés versées directement plus un forfait sur les versements le cas échéant (droits d'entrée, déduction faite de la part incompressible revenant à la compagnie);

Le Cabinet pourra recevoir en plus des frais de souscription non acquis aux OPC une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci.

Il en découle que la fourchette des rémunérations sur OPC perçue par EVOLIA peut être considérée comme suit :

- Fonds patrimoniaux, flexibles : de 0,51% à 1,10% des encours confiés
- Fonds « actions » ou « dynamiques » : de 0,58% à 1,10% des encours confiés
- Fonds « obligataires » : de 0,46% à 0,85% des encours confiés
- Fonds « monétaires » : de 0,10% des encours confiés

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du règlement général de l'A.M.F., le client pourra obtenir sur demande communication d'informations plus précises.

✂ Par le client, honoraires forfaitaires :

0.10% Hors Taxes des actifs confiés avec un minimum de 300 € / HT par an.

Ces honoraires seront facturés au prorata temporis restant de l'année en cours puis à chaque début d'année. Il s'agit là d'un principe de mutualisation pour :

- ✂ Activer la prise en compte de nos prestations au sens de la responsabilité civile professionnelle
- ✂ Assurer le suivi et le traitement administratif des dossiers : modification de coordonnées bancaires, d'adresses, suivi de la validité des pièces d'identités ...;
- ✂ Modifier le cas échéant les clauses bénéficiaires des contrats d'assurances vie, assurer le traitement administratif d'une succession... ;
- ✂ Accompagner la vie des contrats : mouvements, arbitrages, rachats ;
- ✂ L'utilisation d'un outil d'analyse pour maîtriser l'exposition aux risques des portefeuilles ;
- ✂ Permettre la connexion Internet à l'ensemble de vos comptes suivis par Evolia.

- ✓ **Mission C.J.A** (Compétence Juridique Appropriée), notamment pour l'accompagnement aux déclarations de revenus ou de patrimoine.

Impôts sur les Revenus des personnes Physiques, tarification par **formulaires fiscaux** à traiter :

- ✂ 2042 : déclaration simple **100€ HT**
- ✂ 2044 : déclarations des revenus fonciers **300 € HT** (déductibles !)
- ✂ 2047, 3916 : revenus étrangers **100€ HT**
- ✂ 2074 : plus-value de valeurs mobilières **100 € HT**
- ✂ Autres imprimés : à l'unité **100 € HT**

Impôt sur la Fortune Immobilière : sur devis avec un minimum de **500 € HT**

- ✓ **Coffre-fort électronique** de vos documents sensibles : pièces d'identités, actes de donations, titres de propriétés ... forfait de **150 € HT/AN**.

Dans tous les cas, Evolia s'attache à ce que le coût de sa prestation reste justifié par rapport aux enjeux pour le client.

Son mode de fonctionnement et son envergure, permettent à Evolia de passer outre les réseaux de distributions traditionnels et ainsi le client est :

- ✓ « connecté » en direct avec une Compagnie d'Assurance ou une Banque pour des rendements plus performants ou des taux de crédit préférentiels ;
- ✓ Au cœur des organes de décision de grands groupes pour une gestion personnalisée haut de gamme ;
- ✓ Au plus près du terrain pour une sélection immobilière de qualité.

4.4. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

Pour toute réclamation EVOLIA peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier adressé en recommandé

Par tel: 04 72 84 27 28 Fax : 04 72 84 27 29

Ou par mail : contact-evolia@evolia.fr

La réclamation est à adresser à l'un ou l'autre des associés-gérants d'EVOLIA.

EVOLIA s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Le cas échéant, le client peut également solliciter, en cas de démarche infructueuse,

- Le Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, pour les activités de C.I.F. (pour les professionnels).
- Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02, pour les activités de C.I.F. (pour les particuliers).
Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-desaisine.html>
- Médiateur de l'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Médiateur Immobilier et IOBSP (courtage bancaire) : ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 Paris
www.anm-conso.com/anacofi-immo
www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Fait en double exemplaire dont l'un m'est remis.

Le

Signature :

Pour EVOLIA

Jean-Philippe MANGO

Associé – Gérant